

La Directrice des Archives nationales

- VU** le décret n°87-346 du 21 mai 1987 modifié, relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de la culture et de la communication ;
- VU** l'arrêté du 24 décembre 2006 érigeant le service Archives nationales en service à compétence nationale ;
- VU** l'arrêté du 5 mars 2009 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès du service à compétence nationale Archives nationales.

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

Les livres suivants sont mis en vente aux Archives nationales :

- « L'élan du 18 juin (2010) », édité par les Archives nationales et identifié au numéro OUTLIV041 ;
- « La seconde guerre mondiale. Guide des sources conservées en France, 1939-1945 (1994) », édité par les Archives nationales et identifié au numéro ISBN 2-86000-235-9 ;
- « La France et la Belgique sous l'occupation allemande, 1940-1944... AJ40 (2002) », édité par les Archives nationales et identifié au numéro ISBN 2-86000-294-4 ;
- « Archives du général de Gaulle, 1940-1958 (2003) », édité par les Archives nationales et identifié au numéro ISBN 2-86000-305-3 ;
- « Archives du général de Gaulle, 1959-1969 (2012) », édité par les Archives nationales et identifié au numéro ISBN 978-2-86000-357-5 ;
- « Papiers René Brouillet. 110. AJ (2018) », édité par les Archives nationales et identifié au numéro ISBN 978-2-86000-378-0 ;

ARTICLE 2

Le prix de vente unitaire des livres, toutes taxes comprises (taux TVA applicable : 5,5%), sont les suivants :

- « L'élan du 18 juin (2010) » : un euro (1,00 €) ;

- « La seconde guerre mondiale. Guide des sources conservées en France, 1939-1945 (1994) » : neuf euros (9,00 €) ;
- « La France et la Belgique sous l'occupation allemande, 1940-1944... AJ40 (2002) » : vingt euros (20,00 €) ;
- « Archives du général de Gaulle, 1940-1958 (2003) » : vingt euros (20,00 €) ;
- « Archives du général de Gaulle, 1959-1969 (2012) » : vingt euros (20,00 €) ;
- « Papiers René Brouillet. 110 AJ (2018) » : douze euros (12,00 €) ;

ARTICLE 3

Les dispositions précédentes prendront effet à compter de la publication du présent acte sur le site internet des Archives nationales.

Fait à Paris, le 17/6/2025

La directrice des Archives nationales



Marie-Françoise LIMON-BONNET